PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-06-76 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 mai 2025
4. Correspondance et informations
   a- Demande de passage sur le territoire tour cycliste de l'Abitibi
5. Soumission pour ajout de caméra
6. Soumission pour banc de vestiaire
7. Soumission pour achat pneus tracteur
8. Soumission chauffe-eau
9. Soumission réparation asphalte
10. Chemin des Hauts-Bois
11. Soumission asphalte concassé centre récréatif
12. Demande de modification au schéma d'aménagement
13. Contrat entretien station de pompage
14. Dérogation mineure 104 chemin de la Baie-des-Outardes
15. Dérogation mineure 36 chemin des Hauts-Bois
16. Projet création d'œuvres d'art sur toiles
17. Étude de partage de ressource
18. Soumission changement de ponceau chemin des Hauts-Bois
19. Soumission changement de ponceau chemin des Riverains
20. Engagement étudiant pour le musée
21. Soumission travaux fosset et stationnement centre récréatif
22. Dépôt du rapport budgétaire du mois de mai 2025
23. Adoption des dépenses
24. Varia :

25. Période de questions du public
26. Levée

Adoptée

2025-06-77 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2025-06-78 DEMANDE DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE TOUR CYCLISTE DE L'ABITIBI

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter que le tour cycliste de l'Abitibi passe sur le territoire le 16 juillet entre 18 h et 18 h 30 ainsi que le 20 juillet entre 14 h 15 et 14 h 45.

Adoptée

2025-06-79 SOUMISSION POUR AJOUT CAMÉRA

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de stéréo plus pour l'ajout d'une caméra au centre récréatif au coût de 903.52 $ taxes incluses.

Adoptée

2025-06-80 SOUMISSION BANC DE VESTIAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de sport direct.ca pour les bancs de vestiaire au coût de 1 049.92 $ taxes en sus.

Adopté

2025-06-81 SOUMISSION POUR ACHAT PNEUS DE TRACTEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Knek pour l'achat de pneus avant du tracteur au coût de 688.58 $ taxes en sus.

Adopté

2025-06-82 **SOUMISSION CHAUFFE-EAU**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission pour un chauffe-eau au bureau municipal de chez home hardware au coût de 536.99 $ taxes en sus.

Adopté

2025-06-83 **SOUMISSION RÉPARATION ASPHALTE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Pavage Harricana inc. pour de l'asphalte recyclé au coût de 30 000 $ taxes incluses. Des réparations sont prévues sur la Route de l'Hydro, chemin de la Promenade, chemin des Hauts-Bois et des Riverains.

Adopté

2025-06-84 **CHEMIN DES HAUTS-BOIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery était en accord avec la prise de possession du chemin, qui est la continuité du chemin des Hauts-Bois, mais une partie était en terre agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) refuse la demande d'exclusion, mais autorise l'aliénation en faveur de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et l'utilisation autre que l'agriculture, soit pour un chemin;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette décision la municipalité est toujours en accord de prendre possession de la partie du chemin des Hauts-Bois, par contre des travaux correctifs devront être fait suite à une visite sur le terrain;

- Des arbres sont tombés vers la rue et devront être retirés
- Où sera la virée d'autobus nous avons constaté un affaissement du terrain
- Du gravier a été retiré de la rue à certains endroits pour faire des entrées de cours

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter une fois les travaux correctifs effectués et vérifiés par la municipalité de Saint-Marc-de Figuery. Celle-ci acceptera la prise de possession du chemin des Hauts-Bois et mandate la directrice générale et greffière trésorière, madame Martine Lachaine a signé les documents nécessaires.

Adopté

2025-06-85 **SOUMISSION ASPHALTE CONCASSÉ CENTRE RÉCRÉATIF**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Pajula pour de l'asphalte concassé au centre récréatif au coût de 2 142.70 $ taxes en sus.

Adopté

2025-06-86 **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION VILLÉGIATURE DE DÉVELOPPEMENT EN VILLÉGIATURE DE CONSOLIDATION SUR LES LOTS 6 568 403 ET 6 568 404.**

ATTENDU QU'une résidence saisonnière est bâtie sur le lot 6 568 404 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager ses citoyens à transformer leur résidence saisonnière en habitation permanente afin de renforcer l'attractivité de notre village. En choisissant de s'installer à l'année, les résidents contribueront à dynamiser l'économie locale, favoriser le développement des services communautaires et enrichir la vie sociale du village.
Pour soutenir cette transition, la municipalité explore diverses mesures incitatives, telles que la possibilité pour les citoyens saisonniers de devenir des résidents permanents de notre village afin que notre municipalité soit plus vivante et dynamique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- De modifier l'affectation de villégiature de développement en villégiature de consolidation sur les lots 5 656 403 et 6 568 404.
- De transmettre copie de cette résolution à la MRC d'Abitibi.

Adopté

2025-06-87 **CONTRAT ENTRETIEN STATION DE POMPAGE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter l'offre de service de Nord-Flo pour la vérification des pompes aux stations de pompage au coût de 1 638 $ plus taxes.

Adopté

2025-06-88 **<u>DÉROGATION MINEURE 104 CHEMIN DE LA BAIE-DES-OUTARDES</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure du 104 chemin de la Baie-des-Outardes.

- La dérogation mineure consiste à régulariser la présence de plusieurs bâtiments secondaire dont une maisonnette avec galerie, une remise à bois et un conteneur servant de remise recouverte d'un toit, et ce sans la présence d'un bâtiment principal contrairement à ce qui est stipulé au règlement de zonage # 216.

Adopté

2025-06-89 **<u>DÉROGATION MINEURE 36 CHEMIN DES HAUTS-BOIS</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure du 36 chemin des Hauts-Bois, par contre la hauteur autorisée va être de 7.62 mètres.

- La demande initiale de la dérogation mineure était la construction d'un bâtiment secondaire (garage) ayant une hauteur totale de 8.5 mètres au lieu de 6.7 mètres autoriser au règlement de zonage # 216.

Adopté

2025-06-90 **<u>PROJET CRÉATION D'ŒUVRES D'ART SUR TOILE</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement, à déposer au fonds culturel de la MRC d'Abitibi le projet création d'œuvres d'art sur toile.

Adopté

2025-06-91 **<u>ÉTUDE DE PARTAGE DES RESSOURCES</u>**

DÉPÔT DU PROJET « Démarche de collaboration intermunicipale des municipalités de la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi sont confrontées, occasionnellement ou régulièrement, à des contraintes en matière de ressources humaines ou matérielles, les obligeant à trouver rapidement des

solutions pour contrer cette problématique qui nuit au bon déroulement de leurs services aux citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent préserver leur autonomie, tout en explorant la possibilité de partager certaines ressources entre elles, et ce, selon les besoins spécifiques de chacune ;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude de la situation de chaque municipalité s'avère nécessaire pour dresser un diagnostic clair de leurs forces, ainsi que pour identifier leurs défis actuels et à venir à court, moyen et long terme, dans le but de pallier ces enjeux liés aux ressources humaines ou matérielles ;

ATTENDU les orientations énoncées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans son plan stratégique 2023-2027 visant à renforcer le soutien offert aux organismes municipaux pour créer des conditions propices à l'essor des communautés ;

ATTENDU le développement par le MAMH d'une stratégie pour un renforcement de la gouvernance municipale, dont un des trois grands axes vise à soutenir la mise en commun structurante de services par la coopération intermunicipale;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière peut être soumise dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale, qui vise à assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi approuvent et soutiennent le dépôt d'un projet commun d'étude diagnostique de leur situation respective et acceptent d'y participer, tout en se réservant la possibilité de se retirer du processus après réception de leur propre diagnostic;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté d'Abitibi est mandatée pour procéder au dépôt de la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers·ères présent·es que la présente résolution soit adoptée et qu'elle stipule les points suivants :

- Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery s'engage à participer au projet commun d'étude et de diagnostic de la situation des municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi;

- Le conseil municipal de Saint-Marc-de-Figuery autorise le dépôt du projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale;

- Le conseil municipal de Saint-Marc-de-Figuery nomme la MRC d'Abitibi comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2025-06-92 **SOUMISSION CHANGEMENT DE PONCEAU CHEMIN DES HAUTS-BOIS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'octroyer le contrat de changement de ponceau à excavation les frères Lapointe au coût de 5 500 $ taxes non incluses.

Adopté

2025-06-93 **SOUMISSION CHANGEMENT DE PONCEAU CHEMIN DES RIVERAINS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'octroyer le contrat de changement de ponceau à excavation les frères Lapointe au coût de 5 500 $ taxes non incluses.

Adopté

2025-06-94 **ENGAGEMENT ÉTUDIANT POUR LE MUSÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'engager trois étudiants pour le musée, deux d'entre eux seront subventionnés à 50 % par emploi été Canada.

Adopté

2025-06-95 **SOUMISSION TRAVAUX FOSSÉ ET STATIONNEMENT CENTRE RÉCRÉATIF**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'octroyer le contrat de creusage de fossé et travailler le stationnement du centre récréatif à excavation Gabriel Gravel au coût de 6 616.81 $ taxes incluses.

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE MAI 2025

2025-06-96 **ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de mai 2025 et celles prévisibles de juin 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois d'avril pour un total de 150 099.95 $
Versement par chèque C2500060à C2500083
Paiement en ligne sécurisée L2500037 à L2500045
Paiement par transfert électronique P2500058 à P2500079

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juin 2025
Salaires payés en mai 2025 pour un total de 21 309.98 $
D2500125 à D2500162

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-06-97 **LEVÉE**

À 19 h 55, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux, Maire	Martine Lachaine, directrice générale et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.